



Délibérations du conseil municipal du 19 février 2026 de Trédrez-Locquémeau

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN (arrivée à 19h15), Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE (procuration à Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Françoise PERRIN).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

Date d'examen	Numéro	Objet de la délibération	Vote
19.02.2026	1	Compte financier unique 2025 Port de plaisance	Unanimité
19.02.2026	2	Affectation du résultat de l'exercice 2025 Port de plaisance	Unanimité
19.02.2026	3	Budget primitif Port de plaisance 2026	Unanimité
19.02.2026	4	Compte financier unique 2025 Pompes du port	Unanimité
19.02.2026	5	Affectation du résultat de l'exercice 2025 Pompes du port	Unanimité
19.02.2026	6	Budget primitif Pompes du port 2026	Unanimité
19.02.2026	7	Compte financier unique 2025 Centre nautique	Unanimité
19.02.2026	8	Affectation du résultat de l'exercice 2025 Centre nautique	Unanimité
19.02.2026	9	Budget primitif Centre nautique 2026	Unanimité
19.02.2026	10	Compte financier unique 2025 Commune	13 pour, 2 contres
19.02.2026	11	Affectation du résultat de l'exercice 2025 Commune	Unanimité
19.02.2026	12	Vote des taux 2026	13 pour, 2 abstentions
19.02.2026	13	Budget primitif Commune 2026	13 pour, 2 contres
19.02.2026	14	Budget primitif commune - Vote des subventions	Unanimité

19.02.2026	15	Budget primitif commune – Remboursements de personnel entre budgets	Unanimité
19.02.2026	16	Sollicitation du fonds de concours auprès de Lannion-Trégor communauté pour deux projets : aménagement du carrefour du commerce et la réfection de la voirie	Unanimité
19.02.2026	17	Acquisition de la parcelle A 815	13 pour, 2 contres
19.02.2026	18	Achat/remplacement de colonnes semi-enterrées (OM, Collecte Sélective, Verre)	13 pour, 2 absentions
19.02.2026	19	Demande de garantie d'emprunts – SA d'HLM BSB -Les Foyers	13 pour, 2 absentions
19.02.2026	20	Renouvellement de la dérogation à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours	Unanimité
19.02.2026	21	Travaux complémentaires sur les enduits de l'Eglise Notre-Dame de Tredrez (chapelle des fonts baptismaux et a l'arrière de l'armoire à bannière	Unanimité
19.02.2026	22	Bail emphytéotique avec l'association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier	Unanimité
19.02.2026	23	Avenant contrat : bail commercial révision loyer	Unanimité
19.02.2026	24	Subvention exceptionnelle au twirling club de Lannion	Unanimité

Liste affichée et publiée le : 20/02/2026

Élodie DERRIEN
Secrétaire Générale
Mairie de Trédrez-Locquemeau



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, le Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 1

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 PORT DE PLAISANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des finances du 11 février 2026,

Vu le compte financier unique 2025 du port de plaisance,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal réuni le 19 février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur JORAND, 1er adjoint, délibérant sur le compte financier unique Port de Plaisance pour l'exercice 2025 dressé par Monsieur LE JEUNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	15 327.67 €	22 860.11€	38 036.70€	31 447.86 €
Résultat de clôture		+ 7 532.44 €	- 6 588.54€	
Résultats reportés				
- Affectation du résultat		+ 19 805.87€	- 11 360.89 €	
RESULTATS DEFINITIFS		+ 27 338.31 €	- 17 949.43 €	

2°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-APPROUVE le compte financier unique 2025 du port de plaisance.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*



Joël LE JEUNE, Maire

*Thierry MOREL.,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAÏZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 2

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 PORT DE PLAISANCE

A l'unanimité, le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget Port de Plaisance, en adoptant le compte financier qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	19 805.87 €
Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	11 306.89 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	7 532.44 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	6 588.54 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00€
--	-------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

0,00€

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

17 949.43 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 3

BUDGET PRIMITIF 2026 PORT DE PLAISANCE

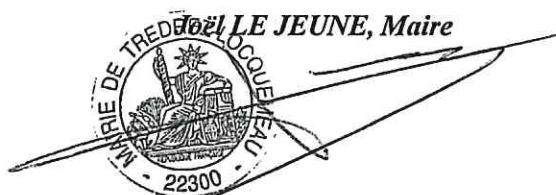
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement 56 300 €

Section d'investissement 47 250 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*


Mairie de TREDREZ-LOCQUEMEAU
22300

*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*


Mairie de TREDREZ-LOCQUEMEAU
22300

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JORAND Patrick, 1^{er} adjoint.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 4

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POMPES DU PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des finances du 19 février 2026,

Vu le compte financier unique 2025 des pompes du port,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal réuni le 19 février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur JORAND, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte financier unique des pompes du port pour l'exercice 2025 dressé par Monsieur LE JEUNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	0 €	2 098 €	49 650.41 €	47 417.70 €
Résultat de clôture		+ 2 098 €	- 2 232.71 €	
Résultats reportés				
- Affectation du résultat		+ 10 984.92 €	- 13 553.55 €	
RESULTATS DEFINITIFS		+13 082.92 €	- 15 786.26 €	

1°- lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le compte financier unique 2025 des pompes du port.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 5

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 POMPES DU PORT

A l'unanimité, le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget Pompes du port, en adoptant le compte financier qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	10 984.92 €
Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	13 553.55 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	2 098 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	2 232.71 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00€
--	-------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :


0,00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

15 786.26 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire

*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 6

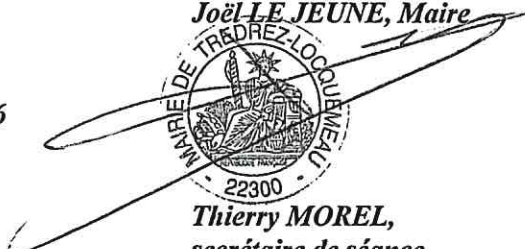

BUDGET PRIMITIF 2026 POMPES DU PORT


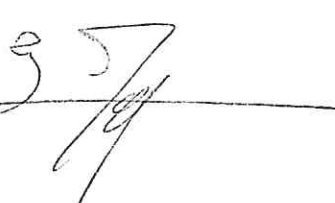
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement 69 650 €
Section d'investissement 13 850 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire


*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JORAND Patrick, 1^{er} adjoint.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 7

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CENTRE NAUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des finances du 11 février 2026,

Vu le compte financier unique 2025 du centre nautique,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal réuni le 19 février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur JORAND, 1er adjoint, délibérant sur le compte financier unique du centre nautique pour l'exercice 2025 dressé par Monsieur LE JEUNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

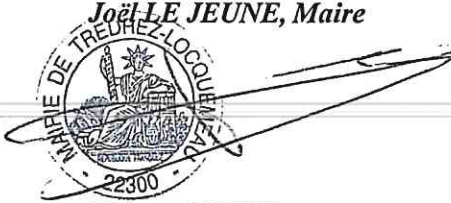
Libellés	Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	83 187.64 €	86 925.70 €
Résultat de clôture		+ 3 738.06 €
Résultats reportés		
- Affectation du résultat		+ 12 887.35 €
RESULTATS DEFINITIFS		+ 16 625.41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-APPROUVE le compte financier unique 2025 du centre nautique.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2022
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 8

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 CENTRE NAUTIQUE

A l'unanimité, le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget Centre nautique, en adoptant le compte financier qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	12 887.35 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	3 738.06 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

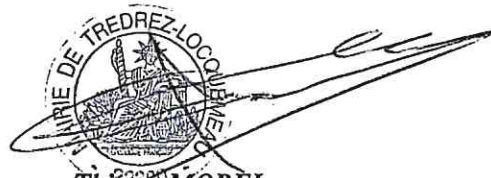
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00€
--	-------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

<u>Ligne 002 :</u> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	16 625.41 €
---	-------------

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Vincent CADREN, Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 9

BUDGET PRIMITIF 2026 CENTRE NAUTIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

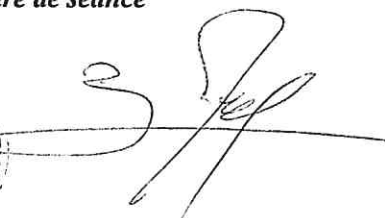
Section de fonctionnement 95 500 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



Thierry MOREL,
secrétaire de séance



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 Nombre de procuration : 2 Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JORAND Patrick, 1^{er} adjoint.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 10

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des finances du 11 février 2026,

Vu le compte financier unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal réuni le 19 février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur JORAND, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 dressé par Monsieur LE JEUNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	790 038.40 €	1 041 611.16 €	1 562 330.44 €	1 979 634.16 €
Résultat de clôture	251 572.76 €		+417 303.72 €	
Résultats reportés - Affectation du résultat		-631 964.68 €		+252 138.07 €
RESULTATS DEFINITIFS	€ -380 391.92			+669 441.79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre

-APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 11

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 COMMUNE

A l'unanimité, le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget Commune, en adoptant le compte financier qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 631 964.68 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	252 138.07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	251 572.76 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	417 303.72 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	289 289.61 €
En recettes pour un montant de :	305 352.41 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	364 329.12 €
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :


364 329.12 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

305 112.67 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire

*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : .05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET

DÉLIBÉRATION N° 12

VOTE DES TAUX 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux en 2026

- VOTE comme suit les taux 2026 :

Foncier bâti	40.37
Foncier non bâti	72.99
Taxe d'habitation	15.94

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 13

BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre,

- VOTE le budget primitif 2026 de Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement 2 177 500 €
Section d'investissement 1 666 630 €

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaelle SEVENET

DÉLIBÉRATION N° 14

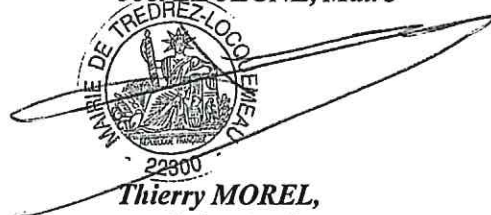
BUDGET PRIMITIF COMMUNE - VOTE DES SUBVENTIONS AU CCAS, À LA CAISSE DES ÉCOLES, AU PORT DE PLAISANCE, AU CENTRE NAUTIQUE DE LOCQUÉMEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE les subventions suivantes pour les budgets ci-après (au maximum et selon les besoins) :

- CCAS	3 500 € (article 657363)
- Caisse des Ecoles	70 000 € (article 657364)
- Port de Plaisance	1 200 € (article 65738)
- Centre nautique de Locquémeau	30 000 € (article 65738)

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire

Mairie de TREDREZ-LOCQUEMEAU
22300
*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*


Mairie de TREDREZ-LOCQUEMEAU
22300

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 15

BUDGET PRIMITIF COMMUNE – REMBOURSEMENTS DE PERSONNEL ENTRE BUDGETS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- FIXE, ainsi qu'il suit, les remboursements de rémunérations entre budgets pour l'année 2026 :
 - * pour les Pompes : 1 mois de rémunération du gestionnaire,
 - * pour le Port de Plaisance : 2 mois de rémunération du secrétariat et 2 mois de rémunérations du service technique,
 - * pour la Caisse des Ecoles : la totalité des rémunérations du personnel intervenant à la cantine et à la garderie. Inversement la Caisse des Ecoles remboursera à la Commune toute heure de remplacement ne concernant ni la cantine, ni la garderie,
 - * pour le Centre nautique : 1 an de rémunération du responsable, un moniteur les samedis du 1^{er} mars au 30 juin, 2 mois de rémunération de deux moniteurs.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le .26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire

Mairie de TREDREZ-LOCQUEMEAU
22300
Thierry MOREL,
secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 16

**SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LANNION-TREGOR
COMMUNAUTÉ POUR DEUX PROJETS : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DU
COMMERCE ET LA RÉFECTION DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de l'aménagement du carrefour du commerce situé Route du Port, aux abords du nouveau commerce multi-services, du camping et du port. Ce carrefour présente un caractère particulièrement dangereux en matière de sécurité : vitesse excessive malgré des limitations, pas de cheminement piétonnier sécurisé, entre autres. Afin d'améliorer la sécurité, tant piétons qu'automobilistes, un aménagement global du carrefour est envisagé.

Pour assurer la mise en œuvre de ces travaux, le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi de la manière suivante :

Dépenses	Coût
Coût des travaux	169 797.00 €
Maîtrise d'œuvre	9 750 €
Etudes, esquisse, relevé topographique	1 480 €
Total TTC	181 027.00 € TTC

Recettes	Montants
DETR 2026 35% de 141 497.50 € HT	49 524.13 €
Subvention Amendes de police (Département)	30 000 €
Fonds de concours LTC (sur le montant total du projet en TTC soit 181 027 €)	35 600 €
FCTVA	29 695 €
Autofinancement commune	36 207.87 €
Total TTC	181 027.00 € TTC

En complément de cette première opération, Monsieur le Maire présente un second projet relatif à la réfection de la voirie communale.

Le projet comprend la réfection de plusieurs voies communales :

- Kerdépot
- Route de Beg Lemm
- Réfection bicouche de VC Kersalic Bras à Kersalic Bihan
- Réfection bicouche de VC Kersalic Bihan à Beg an Ewn

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la sécurité routière, de faciliter les conditions de circulation et d'assurer la pérennité du patrimoine communal, face aux dégradations constatées sur ces axes.

Pour assurer la mise en œuvre de ces travaux, il convient d'en approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

Dépenses	Coût
Kerdépot	38 100 €
Réfection bicouche Route de Beg Lemm	11 175 €
Réfection bicouche de VC Kersalic Bras à Kersalic Bihan	8 675 €
Réfection bicouche de VC Kersalic Bihan à Beg an Ewn	9 100 €
Total TTC	67 050 €

Recettes	Montants
FCTVA	11 000 €
Fonds de concours LTC	28 000 €
Autofinancement	28 050 €
Total TTC	67 050 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,


- APPROUVE les projets présentés pour un montant de 181 027 € TTC pour l'aménagement du carrefour du commerce et 67 050 € pour la réfection de la voirie.


- APPROUVE les deux plans de financement ci-dessus.

- SOLLICITE le fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 35 600 € pour les travaux d'aménagement du carrefour du commerce et 28 000 € pour la réfection de la voirie.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*


 Joël PE JEUNE, Maire
 22300
 Thierry MOREL,
 secrétaire de séance



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N°17

ACQUISITION DE LA PARCELLE A 815

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de fibre optique sera enfouie entre Kernévec et Poulmadogen, à Ploumilliau, afin de raccorder une habitation dans le cadre du déploiement du réseau public porté par Mégalis Bretagne.

Le tracé envisagé emprunte le chemin de la Montagne, dont une partie est située sur la parcelle cadastrée section A n°815, propriété privée.

Afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure publique, le propriétaire de la parcelle A 815 a fait connaître son accord pour une cession de la parcelle à la commune.

La valeur du bien a été estimée par le notaire à 1 900 €, montant accepté par le propriétaire.

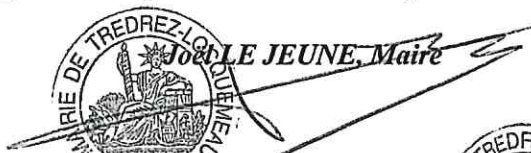
La parcelle étant classée en espace naturel inconstructible, cette acquisition permettra de garantir la maîtrise foncière du chemin et de faciliter l'entretien futur des réseaux.


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre,

- DECIDE l'acquisition de la parcelle A 815, d'une superficie totale de 961 m², appartenant à Monsieur Girod, au prix de 1 900 € (mille neuf-cents euros) ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente en l'étude notariale Le Noan, notaire à Ploulec'h et à régler les frais correspondants
- AUTORISE le Maire à régler la dépense correspondant à l'achat de la parcelle A 815 (achat et frais de notaire)

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits au budget 2026- opération 10 001- Acquisition terrains.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*


22300
Thierry MOREL,
secrétaire de séance



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 18

REPLACEMENT DES COLONNES ENTERRÉES (OM, COLLECTE SELECTIVE VERRE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers, actuellement en place sur le port de Locquémeau, présentent un état de vétusté avancé. Plusieurs colonnes ont subi d'importantes dégradations dues aux infiltrations d'eau de mer. Cette corrosion a fragilisé les structures porteuses et les supports des cuves. Il existe désormais un risque réel d'affaissement ou de rupture des équipements lors des opérations de levage et de vidage, ce qui présente un danger pour les agents chargés de la collecte ainsi que pour les usagers. Il est donc proposé de procéder à leur remplacement.

Monsieur Le Maire propose acquisition de deux colonnes pour ordures ménagères, deux colonnes pour la collecte sélective et une colonne pour le verre, semi-enterrées pour un montant total de 15 829,70 € TTC.

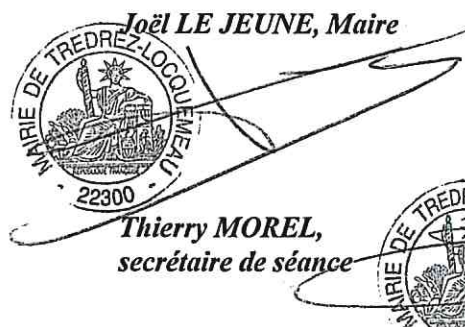
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE l'acquisition et le remplacement des cinq colonnes semi-enterrées pour un montant de 15 829,70 € ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document afférent à cette opération ;

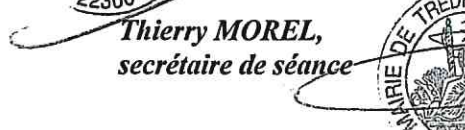
La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026 - OPNI

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 Nombre de procuration : 2 Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 19

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS – SA D'HLM BSB -LES FOYERS

Par courrier en date du 06 janvier 2026, SA d'HLM BSB – Les Foyers sollicite le Conseil Municipal pour la garantie d'emprunt par la Ville dans le cadre de la construction de 10 logements destinés à la location sociales, situés sur la Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU, Lotissement « Min Gwen ».

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE TREDREZ LOCQUEMEAU accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 900 238,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 178957 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 450 119,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

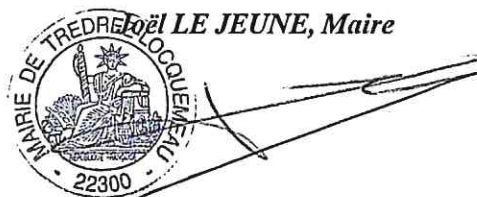
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE cette garantie d'emprunt dans les termes ci-dessus au profit de la SA d'HLM BSB – Les Foyer

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



A large, stylized handwritten signature is written below the second seal.

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 20

RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION À L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques peut faire l'objet d'une dérogation afin de répartir les enseignements sur quatre jours.

Il précise que la commune bénéficie actuellement d'une dérogation permettant l'organisation du temps scolaire sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Cette organisation donne satisfaction aux équipes pédagogiques, aux familles et à la collectivité, notamment en termes d'organisation des services périscolaires.

La dérogation arrivant à échéance, il convient de solliciter son renouvellement auprès des services de l'Éducation nationale.

Un avis au prochain conseil d'école sera formulé sur cette organisation scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours pour les écoles publiques de la commune
- DEMANDE à la direction académique des services de l'Éducation nationale l'autorisation de maintenir cette organisation
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'État le 26.02.2026*



Joël LE JEUNE, Maire

*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 Nombre de procuration : 2
--

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N°21

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENDUITS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE TRÉDREZ (CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX ET A L'ARRIÈRE DE L'ARMOIRE À BANNIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'entretien et de restauration de l'église Notre Dame de Trédrez, il a été constaté la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires sur les enduits de certaines zones, à savoir :

- La chapelle des fonts baptismaux ;
- L'arrière de l'armoire à bannière.

Ces travaux complémentaires sont indispensables pour :

- Assurer la pérennité du patrimoine communal ;
- Prévenir toute dégradation supplémentaire des enduits ;
- Maintenir la sécurité et l'intégrité des lieux pour les usagers et les visiteurs.

Le montant prévisionnel de ces travaux complémentaires s'élève à 21 811.08 € TTC, conformément aux devis établis par l'entreprise LE BOULZEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la réalisation des travaux complémentaires sur les enduits de l'Eglise Notre- Dame de Trédrez (chapelle des fonts baptismaux et armoire à bannière) ;
- AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions, notamment auprès des Bâtiments de France, et à signer tous documents afférents à ces demandes ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document relatif à l'engagement des travaux ;

La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026 -opération 14 – Eglise de Trédrez

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N°22

BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail réhabilitation conclu avec l'Association Diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier pour l'occupation du presbytère de Trédrez prendra fin en juillet 2026.

Mr Le Maire rappelle que le bail avait pour objet la gestion de trois logements sociaux dans l'enceinte du Presbytère.

Afin d'assurer la continuité de l'usage du presbytère, il est proposé de conclure un bail emphytéotique. Ce bail emphytéotique serait consenti pour une durée de 20 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier portant sur le bien susvisé, pour une durée de 20 ans ;
- FIXE la redevance annuelle à un euro symbolique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*



Joël LE JEUNE, Maire

*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 23

AVENANT CONTRAT : BAIL COMMERCIAL RÉVISION LOYER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial conclu entre la commune et Monsieur JARRAR Luaï

Vu la délibération du 11 décembre 2025 fixant temporairement le loyer à 300 € HT mensuels pour l'année 2026.

Considérant que Monsieur Jarrar Luaï n'a pas signé l'avenant correspondant et a sollicité un réexamen de sa situation,

Considérant l'intérêt communal attaché au maintien de son activité commerciale sur le territoire de la commune, participant à la vitalité économique et sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, à titre exceptionnel et temporaire, d'accorder une exonération totale de loyer pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus. Cette révision prendrait effet à compter du 1er janvier 2026 et serait applicable jusqu'au 31 décembre 2026, avant un retour au montant contractuellement prévu, soit 600 € HT (720 € TTC) mensuels.


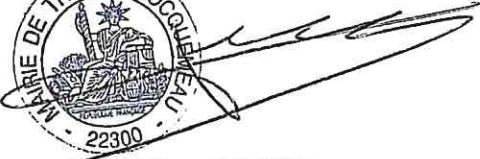
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exonération exceptionnelle et temporaire du loyer du bail commercial consenti à Monsieur Jarrar Luaï pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

- PRECISE qu'à compter du 1er janvier 2027, le loyer mensuel sera rétabli au montant contractuel de 600 € HT (soit 720 € TTC)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire



*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*




Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2
Date d'affichage : 26/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 24



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TWIRLING CLUB DE LANNION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE une subvention de 300 € à l'association Twirling Club de Lannion, avec pour objectif de participer aux frais de déplacements de Louna Pétilleau, habitante de Trédrez-Locquémeau, sélectionnée pour les championnats européens de twirling, qui auront lieu à Eindhoven aux Pays-Bas du 01 au 08 avril 2026.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2026.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026*

Joël LE JEUNE, Maire


*Thierry MOREL,
secrétaire de séance*

